

Le directeur de l'université de technologie de Compiègne,
Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment l'article R 330-4,

DÉCIDE

Article 1

Monsieur Antoine Seidel, responsable des affaires générales et juridiques, est désigné en qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques à compter du 17 décembre 2018 au sein de l'université de technologie de Compiègne.

L'adresse professionnelle de monsieur Antoine Seidel est : rue du docteur Schweitzer, CS 60319, 60203 Compiègne cedex.

Article 2

Monsieur Antoine Seidel est désigné par Philippe Courtier, directeur de l'université de technologie de Compiègne.

L'adresse professionnelle de monsieur Philippe Courtier est : rue du docteur Schweitzer, CS 60319, 60203 Compiègne cedex.

Article 3

Cette qualité de personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques expirera 2 mois après la date de fin du mandat de Philippe Courtier, en tant que directeur de l'UTC.

Article 4

La directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**service des
affaires générales et
juridiques**

Aurélie Germonprez
✉ sagj@utc.fr
☎ 03-44-23-73-76
☎ 03-44-23-46-74

**Université de
Technologie
de Compiègne**

CS 60319
Rue du Docteur Schweitzer
60203 Compiègne cedex

tél. +33 (0)3 44 23 44 23
www.utc.fr

original :

Copies :

diffusion :

service des affaires générales et juridiques

Direction des ressources humaines

Intéressé(e)

rubrique actes réglementaires

rectorat

CADA

Le directeur,

Philippe Courtier

